

ÉLUS

COMMENT PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT SUR VOTRE TERRITOIRE ?



La Safer vous accompagne dans la définition et la mise en œuvre de votre stratégie foncière.





VOUS SOUHAITEZ :

PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES,
LEUR QUALITÉ AGRONOMIQUE

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU,
LES RESSOURCES NATURELLES,
LA BIODIVERSITÉ

COMPENSER LES IMPACTS AGRICOLES
ET ENVIRONNEMENTAUX DES
PROJETS QUI N'ONT PAS PU ÊTRE
ÉVITÉS OU RÉDUITS

DÉFENDRE LES PAYSAGES ET
LES SITES CLASSÉS

LUTTER CONTRE LES RISQUES
D'ÉROSION, D'INONDATION OU
D'INCENDIE



CHIFFRES CLÉS EN FRANCE :

Consommation d'espaces
agricoles et naturels :

**50 000 à
60 000 ha/an**

Entre 2006 et 2015,
l'artificialisation croît
**trois fois plus
rapidement**
que la population



En 2019, seuls **30 %**
du territoire
sont couverts par un schéma
d'aménagement incluant
les enjeux de biodiversité

Les débits moyens des
cours d'eau pourraient
être **réduits de**
10 % à 40 %
d'ici un demi-siècle

De nombreuses espèces
en déclin en France comme
dans le reste du monde :
perte de 60 %
de biodiversité
en 40 ans

Sources : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer, AFB-ONB,
INSEE, MAA (SSP, Teruti-Lucas), MTES (SDES), WWF.

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE FONCIÈRE ADAPTÉE ET PARTAGÉE

1

VOS OBJECTIFS

- identifier des zones propices à la réalisation de votre projet environnemental
- sensibiliser les acteurs de votre territoire et les impliquer dans la concertation

NOS SOLUTIONS

La Safer réalise des études et diagnostics fonciers pour analyser les enjeux de votre territoire et définir avec vous une stratégie foncière adaptée.

Celle-ci est expliquée et débattue avec les acteurs concernés pour faciliter ensuite sa mise en œuvre (animation foncière).

EXEMPLE

Améliorer la qualité de l'eau



En Charente, dans une vallée céréalière à dominante maïsicole concernée par Natura 2000 et classée Espace Naturel Sensible, une commune souhaite améliorer la qualité des eaux d'un de ses captages, reconnu prioritaire par la Loi Grenelle. La commune, l'Agence de l'eau et le Département demandent un accompagnement à la Safer.

Celle-ci réalise alors une étude foncière et rencontre les 50 propriétaires et 14 exploitants implantés sur les 84 ha du périmètre de protection rapprochée et une partie de la zone Natura 2000... >





VOS OBJECTIFS

- identifier des biens dans des zones à enjeux
- maîtriser durablement ces biens

ACQUÉRIR DES BIENS

2

NOS SOLUTIONS

La Safer vous alerte des mouvements fonciers sur votre territoire et en particulier dans les zones à enjeux identifiées (veille foncière sur : Vigifoncier.fr)

Elle vous accompagne ensuite dans l'acquisition de ces biens (négociation amiable ou par préemption, recueil de promesses de vente).

Elle constitue également pour vous des réserves foncières à proximité des zones à enjeux identifiées pour réaliser ensuite des échanges parcellaires avec les exploitants de la zone à enjeux.

SUITE > ...Grâce à la phase de concertation et d'animation, la Safer identifie et saisit des opportunités d'acquisition de terres en dehors du périmètre et constitue des réserves pour réaliser des échanges dans le périmètre.

Une exploitation de grandes cultures est ainsi restructurée autour de son siège situé hors du périmètre. La commune devient propriétaire de terres dans le périmètre et, grâce à de nouveaux échanges, met à disposition des parcelles, avec cahier des charges, au lycée agricole local pour de l'élevage bio et à un chantier d'insertion en maraîchage bio.

Certains exploitants acceptent par ailleurs de se convertir à l'agriculture biologique dans le périmètre... >>





MAÎTRISER L'USAGE DES BIENS

3

VOS OBJECTIFS

- orienter l'usage des biens au sein de zones à enjeux
- mettre en place des pratiques culturelles compatibles avec la préservation de l'environnement

NOS SOLUTIONS

Lors de la vente d'un bien, la Safer peut demander des engagements à l'acquéreur dans un cahier des charges à clauses environnementales.

La Safer vous propose également diverses solutions de location temporaire ou de longue durée prenant en compte les enjeux environnementaux (bail rural à clauses environnementales, intermédiation locative, CMD).

La Safer vous accompagne dans la mise en place d'ORE (contrats fixant des obligations de protection de l'environnement attachées à un bien quels que soient les changements de propriété).

SUITE >> ... Résultat : deux ans après le début de l'étude, la collectivité a pu maîtriser une partie du foncier et mettre en place une agriculture adaptée au sein du périmètre de protection...

Et l'histoire continue : une nouvelle étude est proposée sur l'ensemble de la vallée Natura 2000 située en amont du captage.



Les Safer et leurs conseillers travaillent sur le terrain auprès des collectivités locales depuis plus de 50 ans sur tout le territoire métropolitain et outre-mer pour :

- assurer la transparence du marché foncier rural
- dynamiser l'agriculture et la forêt
- accompagner le développement local
- protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles

REPÈRES

L'intervention des Safer en matière d'environnement est précisée dans les lois de 1990, 1999 et 2005.

Pour plus d'informations sur les outils décrits dans les trois étapes de la stratégie foncière, rendez-vous sur la page « *je préserve l'environnement sur mon territoire* » du site www.safer.fr



Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
91, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris - Tél. : 01 44 69 86 00

Pour connaître les coordonnées de votre Safer régionale : www.safer.fr

Document réalisé par le service communication de la FNSafer et Terres d'Europe-Scafr avec le Réseau Environnement des Safer, un exemple de la Safer Nouvelle-Aquitaine et en partenariat avec le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Conception-Rédaction : Alexis Bourdon, France Girand et Delphine Golfier.
Responsable communication : Fabienne Marion.

